



Traité Zevahim

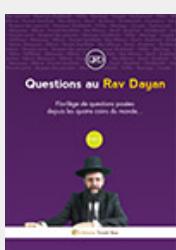
Michna 6 - Chapitre 14

בָּאוּ לְשִׁילָה,
בַּאֲסֵרוֹת בְּמֻתוֹת.
לֹא בַּיִת שֵׁם תְּקִבָּה,
אֶלְאָ בֵּית שֵׁל אֲבָנִים מִלְמְטָן, וַיְרִיעָות מִלְמְעָלָן;
וְהַי֏א בַּיִתְחַדֵּשׁ מִנוֹתָה.
קָדְשִׁים קָדְשִׁים נְאָכְלִים לִפְנֵים מִן הַקְּלָעִים;
קָדְשִׁים קָלִים וּמְעִיטָר שְׁנִי, בְּכָל בְּרוֹאָה:

[Lorsqu'ils]arrivèrent à Chilo,[les autels privés]étaient interdits. Il n'y avait pas de toit[en bois ou en pierre]là-bas, c'est-à-dire[dans le Tabernacle de Chilo ; il n'y avait]qu'un bâtiment en pierre en dessous et les rideaux[du toit du Tabernacle étaient étendus]au-dessus. Et[la période pendant laquelle le Tabernacle était à Chilo]est[caractérisée dans la Torah comme]« repos »[dans le verset : « Car vous n'êtes pas encore parvenus au repos et à l'héritage que l'Éternel, votre Dieu, vous a donnés »] (Dévarim 12,9). Les offrandes de l'ordre le plus sacré étaient[alors]mangées dans les rideaux[dans la cour de la Tente d'assignation], et les offrandes de moindre sainteté et la seconde dîme[étaient mangées]dans n'importe quel[endroit]donnant sur[Chilo].

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions